

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Grand-oral-du-bac-techno-une-rupture-incomprehensible>



École & société

« Grand oral » du bac techno : une rupture incompréhensible

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 20 février 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

La [note de service](#) qui définit le « grand oral » pour les séries technologiques ne mentionne pas « le projet technologique » comme support alors que ce projet est considéré comme central dans la formation des élèves.

Dans la voie technologique, la pédagogie de projet est bien installée et les enseignants préparent depuis longtemps leurs élèves à une présentation orale d'un travail mené tout au long de l'année de terminale. Cette prestation orale de 20 minutes donne lieu (jusqu'en 2020) à une note sur 8 complétant l'évaluation sur 12 du projet lui-même comptant pour le bac (coefficient 6).

Dans les nouveaux programmes publiés en 2019, la notion de projet est toujours bien présente. On s'attendait à ce que l'oral terminal dit « Grand oral » apparu au bac 2021 reprenne l'esprit de l'oral existant dont la pertinence pédagogique ne faisait pas débat.

Malheureusement, le ministère, en calquant la note de service définissant l'oral terminal du bac technologique sur celle de la voie générale, rompt complètement avec l'existant. Ainsi les élèves ne présenteront plus leur projet mais présenteront deux questions s'appuyant sur « l'enseignement de spécialité pour lequel le programme prévoit la réalisation d'une étude approfondie ».

Visiblement, la notion de « projet » dérange le Dgesco, signataire de la note. Les élèves ne pourront plus s'appuyer sur des documents et n'auront plus que cinq minutes pour présenter la question choisie par le jury parmi les deux présentées par le candidat. Si la durée d'échange avec le jury pour approfondir la question présentée est toujours la même (10 min), il apparaît un troisième temps (5 min) donnant lieu à un échange sur le projet d'orientation post-bac voire le projet professionnel du candidat, comme dans la voie générale. Les nombreux élèves ayant subi leur orientation vers la voie technologique seront-ils en mesure de se projeter positivement vers des études en lien avec cette orientation ? Pas sûr...

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, le rapprochement du bac technologique et du bac général ne pose pas de problème en soi. Mais, la pédagogie développée dans la voie technologique avec en particulier le travail au long court sur un projet technologique, mené éventuellement en petit groupe, avec une évaluation orale à la clef, était une particularité pédagogique porteuse de réussite dans cette voie. Alors que le SE-Unsa revendiquait l'extension à la voie générale de cette démarche de projet, il semblerait que le ministère ait fait le choix inverse. Pourquoi ? Aucune justification n'a été apportée puisque les discussions en amont n'ont porté que sur la voie générale. Nous porterons ce questionnement au prochain comité de suivi.